ART. 29 N° II-CE5

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

Nº II-CE5

présenté par M. Benoit, M. de Courson, M. Reynier et M. Philippe Vigier

#### **ARTICLE 29**

#### ÉTAT B

#### Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Économie et développement durable des	11 000 000	0
entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières	11 000 000	O
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Dont titre 2	0	O
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	11 000 000
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0	

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le dernier plan d'urgence du Gouvernement prévoit de subventionner à hauteur de 65 % les nouvelles souscriptions aux assurances-récoltes en 2017 en vue d'accroître la proposition des surfaces agricoles assurées.

ART. 29 N° II-CE5

Cette ambition est louable car l'assurance-récolte doit permettre de protéger les agriculteurs de divers aléas, mais son financement paraît plus que précaire. En effet, le Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale, doté de 100 millions d'euros en 2016, est déjà insuffisant pour les prendre en charge les souscriptions de 2016, à 106 millions d'euros. Il est donc nécessaire d'apporter des crédits supplémentaires à ce dispositif pour l'année 2017, et ce, dès le PLF 2017, et non pas attendre la LFR.